



L'objection du procureur général d'Israël à la compétence territoriale de la CPI en Palestine est disjointe de la réalité

Description

Par No Accountability, 12 mars 2020



MEMOIRE DU PROCUREUR GENERAL D'ISRAËL :
TOUT CE QUE LA CPI N'EST PAS CENSÉE ÊTRE

L'analyse de B'tselem estime que les allégations du procureur général (PG) selon lesquelles la CPI n'a pas de compétence en Palestine, reposent sur une citation intentionnellement inexacte, sur le mépris du droit international et sur une déformation absurde de la réalité. Contrairement à la position du PG, la CPI a la compétence pour

mener Ã bien une enquÃte nÃcessaire sur la situation en Palestine.

Ce matin, BÃTselem a publiÃ un document de synthÃse qui rÃfute la conclusion du procureur gÃnÃral, le Dr. Avichai Mandelblit Ã l'ÃautoritÃ juridique suprÃme de l'exÃcutif israÃlien, dont l'opinion en matiÃre de lÃgalitÃ reprÃsente le gouvernement Ã selon laquelle le procureur de la Cour PÃnale Internationale (CPI) n'a pas la compÃtence pour enquÃter sur une suspicion de crimes de guerre de la part d'IsraÃl. L'analyse faite par BÃTselem des principaux arguments du PG et de leurs sources a Ãtabli que le PG s'est appuyÃ sur des citations tronquÃes d'Ãtats de leur contexte, a bafouÃ les dispositions du droit international concernant l'occupation, a nÃgligÃ les positions de la communautÃ internationale sur la politique israÃlienne dans les territoires occupÃs depuis plus de cinquante ans et a dÃformÃ la rÃalitÃ de faÃson absurde.

Dans ce mÃmoire, le PG Mandelblit maintient que seuls les Ãtats souverains peuvent Ãtre membres du Statut de Rome et d'ÃlÃguer leur compÃtence Ã la CPI (et que la Palestine n'est pas un tel Ãtat). Mais, au lieu d'Ãtayer son allÃgation, il se centre sur un point incontestÃ qui est que la Palestine n'est pas un Ãtat souverain. Pour justifier ce point, le PG Ãnonce plusieurs affirmations entiÃrement dÃtachÃes de la rÃalitÃ.

Le PG prÃtend qu'il n'y a pas d'occupation Ã ignorant opportunÃment les faits, les principes du droit international et les positions affichÃes par la communautÃ internationale. Il minimise plus de 52 annÃes au cours desquelles IsraÃl a tenu la Cisjordanie et la bande de Gaza sous un rÃgime d'occupation cruel et violent, qui a complÃtement transformÃ ces lieux. L'espace palestinien est maintenant fragmentÃ en unitÃs isolÃes, gÃrÃes par diverses autoritÃs israÃliennes, dans lesquelles les Palestiniens vivent sans droits politiques ni aucun contrÃle sur leur vie.

Le PG dÃcrit aussi IsraÃl et les Palestiniens comme s'ils n'Ãgociaient en toute bonne foi pour arriver Ã une pleine rÃconciliation. Dans ces circonstances, dit-il, les parties n'ont pas besoin Ã *dÃun processus pÃnal qui va les sÃparer encore davantage* Ã. Pourtant, les tentatives pour se cacher derriÃre de supposÃes nÃgociations sont complÃtement dÃconnectÃes des actes israÃliens et de ses intentions Ã long terme concernant les territoires occupÃs. Les reprÃsentants les plus haut placÃs d'IsraÃl ont depuis longtemps confirmÃ que l'Ãtat ne considÃre pas l'occupation comme temporaire et qu'il entend consolider son contrÃle sur les Palestiniens tout en les dÃpossÃdant de leur terre et de leurs droits.

Finalement, IsraÃl Ã par la voix de son procureur gÃnÃral Ã cherche Ã poursuivre sa politique sans contestation. C'est pourquoi les reprÃsentants de l'Ãtat essaient de prÃsenter ce que fait IsraÃl dans les territoires occupÃs comme irrÃprochable, dans l'espoir de parer Ã la possibilitÃ d'une enquÃte de la CPI. Quand l'AutoritÃ Palestinienne a annoncÃ que la Palestine se joignait Ã la CPI en janvier 2015, le premier ministre Benjamin NÃtanyahu a Ãcrit, dans une lettre Ã plusieurs chefs d'Ãtats : *Sept dÃcennies aprÃs l'holocauste, la Palestiniens pointent impudemment du doigt IsraÃl, la dÃmocratie la plus menacÃe au monde* Ã.

RÃcemment, en rÃponse Ã l'annonce du procureur de la CPI disant qu'il Ãtait raisonnable de lancer une enquÃte sur la situation en Palestine, NÃtanyahu est remontÃ plus loin qu'Ã l'holocauste, aux temps hellÃniques et a dit : *il y a 2000 ans, nous avons combattu les dÃcrets antisÃmites d'Antioche qui voulait nous refuser nos droits; et vendredi nous avons*

appris l'existence de nouveaux d'écarts contre le peuple juif, des d'écarts antisémites pris par la Cour Pénale Internationale ». Netanyahu a ensuite appelé à des sanctions contre la CPI, ses représentants, procureurs, tout le monde », et les médias ont récemment fait savoir qu'Israël travaille avec l'administration Trump à la coordination de mesures contre la CPI.

Israël jouit depuis des années d'une totale impunité au regard de ses actes dans les territoires occupés. Au plan interne, pas une seule personne n'a payé un prix significatif pour ces actes, grâce à la couverture immunitaire pénale et civile qu'Israël accorde à lui-même. Au plan externe, très peu (voire rien) a été fait pour contraindre Israël à changer de politique. Au contraire, il jouit de énormes avantages financiers et d'une légitimité internationale. Israël fulmine maintenant contre la perspective d'être vraiment tenu pour responsable de certains de ses crimes.

Il est important de comprendre quelle est la véritable pomme de discorde. Ce n'est pas la compétence territoriale, mais les valeurs auxquelles la CPI est censée sauvegarder les valeurs que le monde a tenté de promouvoir depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, en réponse aux atrocités indicibles commises au cours de ce sombre chapitre de l'histoire. Avec un cynisme honteux, Israël essaie de se servir de ces horreurs pour justifier une oppression continue, un vol de terres et des assassinats de ses propres mains, rejetant les efforts faits dans le monde pendant les 75 dernières années pour développer et appliquer des lois pouvant limiter le pouvoir et aider à construire un monde fondé sur la justice, l'égalité et la dignité pour tous. Voilà les valeurs qu'Israël rejette maintenant avec mépris. Voilà les valeurs que nous devons maintenant plus que jamais insister à promouvoir.

Hagai El-Ad, le directeur exécutif de B'Tselem a fait le commentaire suivant:

« Les tentatives d'Israël pour se raccrocher aux branches en pur formalisme afin d'échapper à la compétence de la CPI, est une honte. Depuis que la Palestine a rejoint le Statut de Rome, elle a le droit de demander une enquête sur la situation. La Palestine n'est pas un État souverain » précise-t-il parce qu'elle est sous occupation israélienne, Israël dont les crimes relèvent de la compétence et de la responsabilité d'une enquête de la CPI. Nous espérons que la Cour prendra la bonne décision, soutiendra la position du procureur et décidera que bien sûr la compétence est là et qu'il y aura une enquête. »

Le contexte

Le 20 décembre 2019, le procureur de la CPI a annoncé qu'après cinq ans d'enquête préliminaire, elle avait établi que les conditions pour lancer une enquête sur la situation en Palestine étaient satisfaites et qu'il y avait une base raisonnable pour croire que des crimes de guerre avaient été, ou étaient commis en Cisjordanie (dont Jérusalem Est) et dans la bande de Gaza, par Israël, le Hamas et d'autres groupes palestiniens armés. Le soupçon sur Israël inclut sa conduite de l'opération Barrière Protectrice et les manifestations de la Grande Marche du Retour, de même que sa politique de construction de colonies. Le procureur a souhaité une décision de la part de la CPI pour une confirmation de sa position au sujet de la compétence territoriale de la cour eu égard à la situation en Palestine, avant de commencer son enquête. Le PG d'Israël a publié un mémoire quelques heures avant l'annonce du procureur, que B'Tselem a désormais analysé.

Les États, organisations et individus auxquels a été accordée la possibilité de soumettre leur position quant à la compétence de la CPI en Palestine doivent le faire d'ici le 16 mars 2020. Jusqu'à là, la Palestine, Israël et les victimes peuvent aussi soumettre leur position uniquement sur cette question. Le procureur doit soumettre sa position pour le 30 mars 2020.

Traduction : SF pour l'Agence Média Palestine

Source : [B'Tselem](#)

date créée
2020/03/13